



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/03

L'an deux mil dix-sept, le vingt janvier, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François ;

ABSENTS : VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur PINATEL François.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs 2017 des forfaits eau, assainissement et branchements divers.

Il rappelle que les forfaits annuels « eau » et « assainissement » sont facturés à chaque logement desservi par ces réseaux. Une maison comprenant plusieurs logements est assujettie pour le nombre de logement qu'elle contient.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire pour 2017 les tarifs 2016, tels que précisés ci-dessous :

Assainissement	Forfait annuel	7,00 €
Eau	Forfait annuel	100,00 €
Branchement réseau communal eau	Forfait	250,00 €
Branchement réseau collectif assainissement (hors matériel)	Forfait	400,00 €
Branchement eau pluviales (connexion des chenaux au réseau collectif, hors matériel)	Forfait	300,00 €
Installation Fosse septique (hors matériel)	Forfait	900,00 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

